

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-398

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée greffière, que le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier a adopté, lors de la séance extraordinaire du 2 octobre 2025, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-398, intitulé « *Règlement d'emprunt décrétant des dépenses et un emprunt de 5 240 200 \$ pour l'agrandissement, la réfection et la mise aux normes du café-théâtre Graffiti de Port-Cartier.* ».

Ce règlement vise l'agrandissement, la réfection et la mise aux normes du café-théâtre Graffiti de Port-Cartier.

Ce règlement décrète des dépenses et un emprunt de 5 240 200 \$ pour une période de quarante (40) ans.

Ce règlement pourvoit à l'appropriation des deniers nécessaires pour en payer le coût. Il approprie également toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense.

Ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 24 octobre 2025.

Ce règlement est actuellement déposé dans les archives de la Ville, à l'hôtel de ville au 40, avenue Parent, à Port-Cartier (QC), où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Ce règlement entre en vigueur à la date de publication du présent avis.

FAIT À PORT-CARTIER, ce 30^e jour du mois d'octobre 2025.

La greffière,



M^e Ariane CAMIRÉ